



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 20 OCTOBRE 2017

- Présents :**
- Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{mes} COUDURIER, DUCHÊNE

 - Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey lès Dijon
Mme ARNOULD, Adjointe aux Affaires Scolaires
M. MARTIN, Conseiller municipal

 - DDEN : M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale

 - Représentantes des parents d'élèves :

Mmes DAL MOLIN, BAUDION, MILLERET, LASSALLE, EL HARTI

 - Invitée : Mme BOUBAULT, Responsable des services périscolaires de la commune

 - Excusées : Mme MANZONI, Inspectrice de l'Education Nationale
Mme KEBRIT, représentante des parents d'élèves
-

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE :

M. OUDOT se réjouit du nombre important de candidatures proposées cette année, ayant conduit à constituer deux listes. Lors du scrutin du 13 octobre 2017, 61,63 % des inscrits ont voté (pourcentage similaire à celui des années précédentes), 58,14 % se sont exprimés (6 bulletins blancs ou nuls). Ont été élues, dans l'ordre de la liste : Mmes DAL MOLIN, BAUDION, KEBRIT, MILLERET, LASSALLE et EL HARTI. Il y a deux représentants par classe, ce qui est une bonne configuration. En cas de scrutin, les trois premiers représentants des parents présents ont droit de vote, et ainsi de suite par ordre descendant.

Le conseil d'école est une réunion institutionnelle qui se tient trois fois par an. Il est présidé par le Directeur de l'école. Les autres membres de droit en sont les enseignants, deux représentants de la municipalité dont le M. le Maire ou son représentant et un conseiller municipal, les représentants des parents d'élèves au nombre de un par classe soit trois représentants et trois suppléants au maximum, l'inspectrice de la circonscription (ou IEN), le Délégué Départemental de l'Education Nationale (ou DDEN, qui fait le lien avec la municipalité ou l'Inspection Académique), un membre du RASED. Des représentants des personnels non enseignants de l'école peuvent y participer mais sans droit de vote.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école, est consulté sur les activités périscolaires. M. OUDOT estime donc nécessaire la présence en Conseil d'école de Mme BOUBAULT, responsable du périscolaire sur la commune, qui est désormais systématiquement invitée. Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute et à la disposition des parents, et rapportent au Conseil les éventuelles questions qui leur sont posées.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le règlement intérieur tel qu'il a été distribué en début d'année ne subit aucune changement, et il est adopté à l'unanimité des votants.

COMMISSION PEDT ET COMITÉ DE « CANTINE / GARDERIE » :

Mme ARNOULD explique que le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PEDT. Il est composé de représentants de la municipalité, des écoles, des associations concernées, des parents d'élèves, et du personnel du service enfance-jeunesse. Il est donc demandé à deux représentants des parents d'élèves de l'école maternelle qui le souhaitent de se proposer à terme pour en faire partie.

L'objectif du comité « cantine/garderie » est quant à lui d'améliorer l'accueil des enfants sur ces deux temps périscolaires. Il est constitué de parents, du personnel communal en charge de la cantine et d'élus. Là aussi un ou deux représentants de parents pour l'école maternelle sont sollicités.

Madame ARNOULD précise qu'un planning sera proposé aux parents qui souhaitent participer à ces deux instances. Les représentants des parents d'élèves s'engagent à communiquer ultérieurement par courriel, après concertation, les noms des personnes qui seront amenées à siéger.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, EFFECTIFS ET PERSPECTIVES :

M. OUDOT note cette année une hausse significative des effectifs qu'il n'a pas été possible de prévoir. Ainsi, 93 élèves sont présents cette année à l'école maternelle contre 76 l'an dernier. La répartition suivante a été choisie :

- Classe d'Hélène : 30 PS ;
- Classe d'Helga : 31 (23 MS et 8 PS) ;
- Classe de Pascal : 32 (25 GS et 7 MS).

Face à ce constat, les réactions de la municipalité et de Mme l'Inspectrice ont été immédiates dès le mois de mai. Une réunion a eu lieu à l'école pour en discuter. Mme MANZONI, Inspectrice de la circonscription, a activement soutenu l'ouverture d'une quatrième classe, mais la demande n'a pas abouti en CTSD. La municipalité quant à elle a pris les devants matériellement. Elle a permis de commander du mobilier de manière impromptue pour faire face aux besoins (tables, chaises...). Mme BOUBAULT qui prévoyait de forts effectifs au restaurant scolaire a pris plusieurs décisions quant aux locaux, au mobilier, à l'encadrement, ce qui n'est pas une tâche facile. Enfin la municipalité a décidé d'octroyer à l'école 23h d'ATSEM supplémentaires. M. OUDOT tient à remercier les élus et tout le personnel municipal pour leur implication au sein de l'école et souligne l'effort matériel consenti par la municipalité pour le mobilier.

Malgré ces effectifs chargés, M. OUDOT est très satisfait du déroulement de la rentrée. Il explique avoir eu la chance, en plus de sa « décharge de service » régulière une fois par mois, de pouvoir être plusieurs jours « déchargé » de son travail de classe depuis le début de l'année, et en remercie Mme MANZONI, Inspectrice de la circonscription. Ce qui ne signifie pas que le travail avec les élèves soit simplifié, parce qu'on ne gère pas 32 élèves comme on en gère 25, en temps, en investissement, en déplacements.

M. OUDOT met aussi en exergue l'effort de ponctualité effectué par les parents d'élèves cette année. Il souhaite que ça dure.

Les prévisions des effectifs 2018-2019 seront calculés en novembre. Malgré un manque de visibilité, M. OUDOT explique qu'il y aura certainement autant d'arrivées d'enfants que de sorties. Il réalisera un sondage auprès des assistantes maternelles de la commune pour mieux anticiper le calcul des effectifs. Et il espère ne pas avoir, comme cette année, de surprise.

PPMS ET SÉCURITÉ :

Plusieurs dangers peuvent amener les enseignants de l'école à prendre sous l'autorité du directeur des mesures de sécurisation spécifiques. Ces mesures sont inscrites dans ce qu'il est convenu d'appeler le PPMS, ou Plan Particulier de Mise en Sûreté, qui est mis à jour chaque année. Selon le danger, les mesures prises seront différentes et adaptées:

- en cas d'incendie, une alarme est déclenchée et les occupants de l'école sont rapidement évacués dans la cour. Un exercice est normalement réalisé trois fois par an.
- en cas d'incident extérieur, tempête ou par exemple un camion-citerne de produits toxiques qui se renverserait sur un axe de circulation proche, le confinement consiste à rassembler tous les occupants et à les calfeutrer du mieux possible en attendant les secours. M. OUDOT a décidé avec l'expérience acquise ces dernières années de procéder à des confinements dans les classes, dont les volets peuvent être baissés et qui proposent des protections mobilières (tables). Sur la commune deux dangers sont identifiés au plan « Risques majeurs », celui du renversement d'un véhicule dangereux, et celui de la rétractation des argiles, seul le premier pouvant impacter l'école de façon imprévue. Un exercice de confinement a déjà eu lieu.
- enfin, suite aux attentats de ces dernières années, les autorités de l'Etat ont estimé nécessaire que chaque école se dote d'un plan particulier avec pour objectif, en cas d'intrusion, de faire évacuer l'école et de se rendre dans un lieu précis connu des services de secours et municipaux le plus rapidement et le plus discrètement possible. Un exercice a donc été réalisé récemment qui a été pleinement efficace puisqu'en 2'30 mn tous les enfants étaient hors de vue, et en 5'30 mn tout le monde était au complet, élèves et personnels, sur le lieu de regroupement.

M. OUDOT veut apporter une précision quant aux moyens d'alerte utilisés. En cas de confinement, l'école serait prévenue par la commune ou la préfecture. Dans ce cas il serait fait un appel vocal. Pour ce qui concerne l'évacuation de l'école en revanche, il a décidé d'utiliser l'alarme-incendie de l'école. Après de multiples essais de toutes sortes, l'expérience de ces dernières années a montré que c'était le seul signal audible distinctement et partout dans l'école. Normalement, les signaux devraient être distincts. M. OUDOT a consulté le référent-sécurité de l'académie qui lui a confirmé que les normes européennes en matière de sécurité prévoient que l'efficacité prime sur toute autre considération. D'autre part, M. OUDOT considère désormais que l'exercice-incendie doit se passer exactement de la même façon que l'exercice en cas d'intrusion, soit avec une évacuation et un regroupement à distance de l'école, de manière à ne pas gêner le travail des pompiers ni laisser les enfants assister à l'incendie de l'école et surtout être intoxiqués par les fumées.

M. OUDOT tient le PPMS dans le bureau à disposition des représentants des parents qui souhaiteraient le consulter. Il ne tient pas à le diffuser pour des raisons évidentes de sécurité. En revanche tous les intervenants éventuels en ont été destinataires, de la mairie aux services de gendarmerie.

POINT SUR LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE :

L'école ne dispose pas de budget de fonctionnement propre. C'est la commune qui paie. Elle participe également fortement à la Coopérative de l'école à hauteur de 18 € par élève soit 1368 € en 2017, ainsi qu'aux frais de bureau liés à la gestion de l'école avec un budget supplémentaire.

1170 euros ont été donnés par les familles en début d'année à titre de participation volontaire. Il y a actuellement 1535,37 euros sur le compte de la coopérative, sachant que de nombreux achats ont déjà été effectués.

720,43 euros ont ainsi déjà été dépensés pour l'assurance de école, l'adhésion à l'OCCE, pour acquérir des câbles réseau, des cerceaux, ballons, cordes, un gros véhicule de cour, plusieurs abonnements à l'École des loisirs... 350 euros ont été attribués par classe pour les dépenses propres (petites fournitures, etc).

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE EN 2017-2018, PROJET D'ÉCOLE, PROJETS ET DATES DIVERS :

Si le fonctionnement d'une école reste principalement axé sur les apprentissages au sein de chaque classe, le projet d'école fédère les énergies et autorise les échanges les plus divers au sein de la commune. C'est en ce sens que la municipalité participe à la coopérative.

Le Projet d'école 2016-2019 possède trois priorités :

- 1) *élaboration du parcours citoyen dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République*: participation des familles et des « aînés » à des actions ciblées, avec les enfants, dans l'école, trois fois dans l'année scolaire;
- 2) *conforter la présence de l'école maternelle au sein de la commune*: le PEDT et l'articulation avec le périscolaire ou d'autres services de la commune (médiathèque...), la liaison GS-CP, la patrimoine communal;
- 3) *les projets d'équipe*, qui sont déclinés sur trois thèmes, un par année scolaire.

Pour cette seconde année du projet, outre le maintien des actions traditionnelles partagées (chorale, bibliothèque, parcours d'EPS ou carnets de suivi), l'école travaillera sur le patrimoine local : la nature, l'habitat, les monuments, les commerces, les transports... L'école maternelle ne sera pas seule à travailler sur ce thème et envisage le partage d'informations et de résultats dans la mesure du possible, avec le CCAS et la médiathèque en particulier.

Trois rendez-vous avec les familles seront organisés autour de ces thèmes.

- 1) en novembre, la découverte d'espaces particuliers sur la commune avec un gros travail sur la photo (initiation des élèves, prises de vue...). Les parents seront indispensables pour les déplacements et l'aide à la prise de vue avec les six appareils-photo de l'école. Les élèves d'Hélène s'occuperont du bassin de rétention, ceux d'Helga de la médiathèque, de la salle polyvalente..., ceux de Pascal de l'école élémentaire, la Mairie et la zone commerciale. Les prises de vue seront partagées avec les autres classes, les trajets étudiés, les espaces commentés, et feront certainement le sujet d'une exposition, qui pourrait ensuite se déplacer à la médiathèque sur la proposition de Mme Corinne MATHEY.
- 2) au second trimestre les classes investiront un lieu en partenariat et en accompagnement avec la commune et les services techniques, pour l'embellir ou le transformer, de façon éphémère éventuellement.
- 3) enfin une rencontre festive aura lieu sur le lieu investi pour clore le projet. Sa forme reste à déterminer.

Activité piscine: les sorties à la piscine olympique sont prévues cette année pour les Grands de la classe de Pascal (il ne lui sera pas possible d'emmener ses 32 élèves, sauf disposition particulière liée au nombre de places dans un autocar) le vendredi matin lors de la dernière période, d'avril à juin, avec un transport pris en charge par la municipalité, que M. OUDOT remercie pour ce choix de faire prendre les enfants devant l'école pour y revenir ensuite rapidement et sans fatigue. Les parents volontaires pour passer l'« agrément » de l'Education nationale indispensable pour accompagner les enfants dans l'eau sont toujours les bienvenus, M. OUDOT fera connaître dès qu'elles seront en sa possession les prochaines dates de passage d'agrément.

Autres dates à retenir :

- les photos des classes seront prises à l'école le mardi 5 décembre;
- le goûter de Noël aura lieu le jeudi 21 décembre après-midi. Les parents ne sont pas invités... mais le père Noël si.

Mme EL HARTI suggère qu'un spectacle soit proposé aux enfants, revêtant si possible un aspect annexe au projet pédagogique de l'école. Celui-ci se tiendrait dans les locaux de l'école maternelle. M. OUDOT n'est pas opposé à cette idée, qui pourrait être financée en partie par la coopérative, et par une participation des familles, si les devis ne sont pas trop élevés. Les représentants des parents d'élèves s'engagent à lui transmettre des propositions.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

Depuis 2013 les rythmes des écoles sont basés sur le principe de 9 demi-journées de travail pour les enfants, avec l'organisation par les communes d'activités périscolaires, encadrées par un Plan Educatif de territoire ou PEDT. Sur Sennecey le PEDT a donné lieu à un gros travail de concertation entre tous les partenaires, avec un fonctionnement qui a satisfait les acteurs institutionnels (école et municipalité). Cela a représenté également un énorme travail d'organisation, de cohérence, de mise en place avec les associations, etc.

M. BELLEVILLE, Maire de la commune, explique que désormais il est possible de déroger à cette organisation de la semaine scolaire, depuis le décret du 29 juin 2017, et de ne faire que huit demi-journées de classe sur quatre jours, avec un cadre précis. S'agissant de Sennecey-lès-Dijon, il a été convenu, entre la municipalité et les écoles, de se laisser le temps de réfléchir, particulièrement pour pouvoir consulter les familles concernées. Un questionnaire (« en ligne » et éventuellement par écrit) sera prochainement proposé aux familles des deux écoles de la commune afin de connaître leur opinion sur le sujet. Il faut effectivement savoir l'impact que peut avoir une telle décision, tant au niveau des services périscolaires que parascolaires (centre aéré), qu'à celui de l'organisation des écoles et de leurs horaires, de la gestion des personnels, des assistantes-maternelles, etc. La question, chacun des membres du Conseil d'école en convient, n'est pas simple, et doit être mûrement réfléchie.

Un Conseil d'école extraordinaire, qui devra statuer sur une éventuelle demande de dérogation qui ne peut qu'être conjointe à celle de la municipalité, aura lieu en janvier 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

La secrétaire de séance, Fadila EL HARTI